

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE TADOUSSAC  
MRC DE LA HAUTE-CÔTE-NORD**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL  
MUNICIPAL, TENUE LE 13 DÉCEMBRE 2022, À 19H00 AU 286  
RUE DE LA FALAISE, CENTRE DES LOISIRS DE TADOUSSAC**

Sont présents :

M. Richard Therrien, maire  
Mme Linda Dubé, conseillère  
Mme Stéphanie Tremblay, conseillère  
M. Guy Therrien, conseiller  
Mme Jane Chambers Evans, conseillère

Sont absents : M. Dany Tremblay, conseiller  
Mme Mireille Pineault, conseillère

Assiste également à la réunion:

Mme Thérèse Gauthier, adjointe de direction, agissant comme  
secrétaire d'assemblée.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE, VÉRIFICATION DU QUORUM ET  
MOT DU MAIRE**

La séance débute à 19h01, conformément au calendrier des  
séances ordinaires prévu aux articles 148 et 148.0.1 du Code  
municipal, L.R.Q, c. C-27.1.

**RÉSOLUTION  
2022-349**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil municipal ont  
pris connaissance de l'ordre du jour, préalablement à la séance et  
renoncent à sa lecture :

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME STÉPHANIE TREMBLAY  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** le Conseil municipal adopte l'ordre du jour de la présente  
séance, tel que déposé, en laissant ouvertes les affaires nouvelles.

- 1. Ouverture de la séance, vérification du quorum et mot du  
maire;**
- 2. Adoption de l'ordre du jour;**
- 3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8  
novembre 2022;**
- 4. Administration générale**
  - 4.1 Autorisation de paiement à Genesis Intégration Inc;
  - 4.2 Autorisation de paiement d'une subvention au Béluga  
UltraTrail;
  - 4.3 Autorisation de paiement/au Parc National du Fjord-du-  
Saguenay;
  - 4.4 Adoption du règlement numéro 360-4 modifiant le règlement  
numéro 360-3 relatif au programme de réhabilitation de

l'environnement pour la mise aux normes des installations septiques;

4.5 Adoption du règlement numéro 331-5 modifiant le règlement numéro 331-4 ayant pour objet l'adoption d'un code d'éthique et de déontologie pour les élus municipaux abrogeant et remplaçant le règlement numéro 331-4;

4.6 Contributions financières de la Municipalité du Village de Tadoussac à l'Office Municipal d'Habitation de Tadoussac;

#### **5. Gestion financière**

5.1. Comptes à payer – novembre 2022

5.2. Autorisation de paiement / Prime de réussite Pompier 1

5.3. Résolution de concordance et de courte échéance des règlements d'emprunts 306-361-364 d'un emprunt par billets au montant de 925 800\$;

5.4. Résolution d'adjudication;

5.5. Échéance de paiement;

#### **6. Aménagement du territoire et urbanisme**

#### **7. Développement économique**

7.1. Nomination de deux membres au comité environnemental;

#### **8. Infrastructure et équipement**

8.1. Gestion des Eaux-Soumission 2023 Usine d'eau potable;

#### **9. Loisirs et communautaire**

9.1. Demande de subvention à Tourisme Côte-Nord pour la création d'une expérience immersive en réalité virtuelle à la Maison du Tourisme;

9.2. Collection des autocollants Road-Trip Côte-Nord;

9.3. Demande de stagiaires à l'Office Franco-Québécois;

9.4. Autoriser la signature d'un protocole d'entente avec les Compagnons de la Pointe Rouge aux fins d'utiliser les terrains du Parc Languedoc;

9.5 Entente de bénévolat pour l'entretien de la piste de ski de fond-Parc Languedoc;

#### **10. Ressources humaines**

10.1.Embauche de madame Alice Moreux agente de développement en patrimoine immobilier;

10.2.Démission de madame Kenneth Millien au poste de responsable de l'urbanisme et inspectrice.

#### **11. Correspondances**

-Lettre de demande d'appui de la Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford en regard de la Politique nationale d'architecture et d'aménagement du territoire;

-Demande d'appui de l'Alliance Autochtone du Québec 062 appuyant la mise en œuvre de la déclaration des Nations-Unies sur les droits des peuples autochtones;

#### **12. Périodes de questions**

#### **13. Affaires nouvelles**

#### **14. Fermeture de la séance**

**RÉSOLUTION  
2022-350**

### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 NOVEMBRE 2022**

**CONSIDÉRANT QUE** tous les élus déclarent avoir lu le procès-verbal du 8 novembre 2022 préalablement à la présente séance ;

**IL EST PAR CONSÉQUENT  
PROPOSÉ PAR MADAME LINDA DUBÉ  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** le Conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance du 8 novembre 2022.

**RÉSOLUTION  
2022-351**

**AUTORISATION DE PAIEMENT À GENESIS INTÉGRATION INC.**

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME STÉPHANIE TREMBLAY  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLER**

**QUE** le conseil autorise le paiement au montant de 26 417,89\$ taxes incluses à l'entreprise Genesis Intégration Inc. pour l'acquisition et l'installation de systèmes de visioconférence pour la salle des loisirs, la salle de réunion à la Maison du Tourisme ainsi que la salle de formation à la caserne incendie.

**QUE** les crédits requis soient prélevés à même la subvention de la Municipalité Régionale de Comté de la Haute-Côte-Nord à cet effet de 25,000\$ et le solde dans le budget de fonctionnement.

**RÉSOLUTION  
2022-352**

**AUTORISATION DE PAIEMENT D'UNE SUBVENTION AU  
BÉLUGA ULTRA TRAIL**

**CONSIDÉRANT** le dépôt d'une demande d'aide financière auprès de la Municipalité du Village de Tadoussac, le 13 décembre 2021, par Les Trails du Saguenay-Lac Saint-Jean pour l'organisation le Béluga Ultra Trail ;

**CONSIDÉRANT** l'impact positif de cet évènement sur l'économie de la Municipalité du Village de Tadoussac ;

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JANE CHAMBERS EVANS  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** le Conseil autorise le paiement de l'aide financière de 5 000\$ à Les Trails du Saguenay-Lac-St-Jean dans le cadre de l'organisation le Béluga Ultra Trail édition 2022.

**RÉSOLUTION  
2022-353**

**AUTORISANT LE PAIEMENT /PARC NATIONAL DU SAGUENAY  
TRAVAUX SECTEUR DES DUNES**

**CONSIDÉRANT QU'**une erreur s'est glissée lors de la facturation de l'entente de service avec la Municipalité du Village de Tadoussac et le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs relatif à des travaux dans le secteur des Dunes ;

**PAR CONSÉQUENT  
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LINDA DUBÉ  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** le conseil autorise le remboursement de 4 836\$ au Parc National du Fjord-du-Saguenay et qu'une nouvelle facturation soit émise au même montant au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

**RÉSOLUTION  
2022-354**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 360-4 MODIFIANT LE  
RÈGLEMENT NUMÉRO 360-3 RELATIF AU PROGRAMME DE  
RÉHABILITATION DE L'ENVIRONNEMENT POUR LA MISE AUX  
NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES**

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JANE CHAMBERS ÉVAN  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**D'ADOPTER** le règlement numéro 360-4 modifiant le règlement numéro 360-3 relatif au programme de réhabilitation de l'environnement pour la mise aux normes des installations septiques.

Copies du règlement étaient disponibles à l'hôtel de ville et à la salle.

**RÉSOLUTION  
2022-355**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 331-5 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 331-4 AYANT POUR OBJET L'ADOPTION D'UN CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE POUR LES ÉLUS MUNICIPAUX ABROGEANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 331-4**

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LINDA DUBÉ  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**D'ADOPTER** le règlement numéro 331-5 modifiant le règlement numéro 331-4 ayant pour objet l'adoption d'un code d'éthique et de déontologie pour les élus municipaux abrogeant et remplaçant le règlement numéro 331-4.

Copies du règlement étaient disponibles à l'hôtel de ville et à la salle.

**RÉSOLUTION  
2022-356**

**CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE TADOUSSAC À L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE TADOUSSAC**

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LINDA DUBÉ  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** le Conseil accepte les états financiers de l'Office municipal d'Habitation de Tadoussac et autorise les paiements suivants représentant le déficit à la charge de la municipalité pour lesdites années :

2020	5 389\$
2021	2 951\$
2022	4 236\$
	12 576\$

**RÉSOLUTION  
2022-357**

**COMPTES À PAYER – NOVEMBRE 2022**

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JANE CHAMBERS ÉVANS  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** le conseil municipal approuve la liste des comptes à payer totalisant la somme de 191 437.94\$ incluant les salaires, les dépenses incompressibles au 30 novembre 2022 et autorise le paiement des comptes dus, attendu qu'ils ont été vérifiés au préalable par Jane Chambers Évans, conseillère.

**QUE** la directrice générale et le maire soient autorisés à signer tous les documents s'y afférents.

**RÉSOLUTION  
2022-358**

**AUTORISATION DE PAIEMENT/PRIME DE RÉUSSITE POMPIER 1**

**CONSIDÉRANT QUE** M. François Bouchard inscrit à la formation de pompier 1 a réussi le cours;

**CONSIDÉRANT QUE** la prime de réussite est déjà au budget 2022;

**CONSIDÉRANT QUE** l'École nationale des pompiers du Québec font les impressions des diplômes deux fois par année et il est probable qu'ils nous seront transmis en 2023;

**CONSIDÉRANT QUE** la confirmation des résultats est déposés au conseil;

**PAR CONSÉQUENT,  
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JANE CHAMBERS ÉVANS  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** le Conseil autorise le versement de la prime de réussite à M. François Bouchard au montant de 1 200\$ :

**RÉSOLUTION  
2022-359**

**RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE  
DES RÉGLEMENTS 306-361-364 ET D'UN EMPRUNT PAR  
BILLETS AU MONTANT DE 925 800\$ QUI SERA RÉALISÉ LE 19  
DÉCEMBRE 2022**

**ATTENDU QUE**, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité du village de Tadoussac souhaite emprunter par billets pour un montant qui sera réalisé le 19 décembre 2022, réparti total de 925 800\$ qui sera réalisé le 19 décembre 2022, réparti comme suit :

**Règlements d'emprunts**

<b># 306</b>	<b>790 900\$</b>
<b># 364</b>	<b>94 500\$</b>
<b># 361</b>	<b>40 400\$</b>

**ATTENDU QU'**il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

**ATTENDU QUE**, conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 361, la Municipalité du village de Tadoussac souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements :

**PAR CONSÉQUENT,  
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GUY THERRIEN  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** les règlements d'emprunts indiqués au 1er alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. Les billets seront datés du 19 décembre 2022;
2. Les intérêts seront payables semi-annuellement, le 19 juin et le 19 décembre de chaque année;
3. Les billets seront signés par le maire et la greffière-trésorière;
4. Les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit

<b>2023</b>	<b>160 300\$</b>
<b>2024</b>	<b>169 200\$</b>
<b>2025</b>	<b>178 500\$</b>
<b>2026</b>	<b>188 500\$</b>
<b>2027</b>	<b>198 900\$ à payer en 2027</b>
<b>2027</b>	<b>30 400\$</b>

**QUE**, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2028 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 361 soit plus cours que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 19 décembre 2022), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

**RÉSOLUTION  
2022-360**

**RÉSOLUTION D'ADJUDICATION/RÈGLEMENTS # 306, #361,  
#364**

**Soumissions pour l'émission de billets**

Date d'ouverture :	13 décembre 2022	Nombre de soumissions	3
Heure d'ouverture :	10 h		
Échéance moyenne	:3 ans et 2 mois		
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec		
Date d'émission :	19 décembre 2022		
Montant :	925 800 \$		

**ATTENDU QUE** la Municipalité du village de Tadoussac a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique \« Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal\», des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 19 décembre 2022, au montant de 925 800 \$;

**ATTENDU QU'**à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C 19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C 27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

**1 CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DU SAGUENAY ST LAURENT**

160 300 \$	4,84000 %	2023
169 200 \$	4,84000 %	2024
178 500 \$	4,84000 %	2025
188 500 \$	4,84000 %	2026
229 300 \$	4,84000 %	2027

Prix : 100,00000

Coût réel : 4,84000 %

**2 BANQUE ROYALE DU CANADA**

160 300 \$	4,92000 %	2023
169 200 \$	4,92000 %	2024
178 500 \$	4,92000 %	2025
188 500 \$	4,92000 %	2026
229 300 \$	4,92000 %	2027

Prix : 100,00000

Coût réel : 4,92000 %

### 3 FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

160 300 \$	5,00000 %	2023
169 200 \$	4,60000 %	2024
178 500 \$	4,65000 %	2025
188 500 \$	4,55000 %	2026
229 300 \$	4,50000 %	2027

Prix : 98,86900

Coût réel : 4,97783 %

**ATTENDU QUE** le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la **CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DU SAGUENAY ST LAURENT** est la plus avantageuse;

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME STÉPHANIE TREMBLAY ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

**QUE** la Municipalité du village de Tadoussac accepte l'offre qui lui est faite de CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DU SAGUENAY ST LAURENT pour son emprunt par billets en date du 19 décembre 2022 au montant de 925 800 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 306, 364 et 361. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans;

**QUE** les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui ci.

**RÉSOLUTION  
2022-361**

**ÉCHÉANCE DE PAIEMENT DE L'ÉMISSION PAR BILLETS  
AU MONTANT DE 925 800\$**

Le tableau des échéances de paiement du billet est en annexe et est versé aux archives de la Municipalité du Village de Tadoussac.

**RÉSOLUTION  
2022-362**

**NOMINATION DE DEUX MEMBRES AU COMITÉ  
ENVIRONNEMENTAL**

**CONSIDÉRANT** la publication d'un appel de candidatures afin de recruter deux nouveaux membres au comité environnemental de la Municipalité, publié le 29 septembre 2022 sur les réseaux sociaux de la Municipalité et dans le journal le Miroir ;

**CONSIDÉRANT** le dépôt de deux candidatures de résidents de Tadoussac ;

**CONSIDÉRANT** que ces candidatures ont fait l'objet d'une recommandation du comité environnemental le 14 novembre 2022 ;

**PAR CONSÉQUENT,  
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JANE CHAMBERS EVANS  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** le Conseil accepte la nomination de madame Julie Fesquet et de monsieur Patrick Weldon comme membre du comité environnemental de la Municipalité du village de Tadoussac.

**RÉSOLUTION 2022-363**      **GESTION DES EAUX -SOUMISSION 2023 USINE D'EAU POTABLE**

**CONSIDÉRANT** l'augmentation des prix de pièces de rechange pour l'entretien des équipements;

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME STÉPHANIE TREMBLAY  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** le conseil autorise l'achat pour 2023 pour l'entretien des réacteurs UV et autorise l'augmentation du poste budgétaire 02412 200 522 de 10,000\$ à 12,000\$ afin de procéder à l'entretien des équipements au cours de l'année 2023 pour l'usine d'eau potable.

**RÉSOLUTION 2022-364**      **DEMANDE DE SUBVENTION À TOURISME CÔTE-NORD  
CRÉATION D'UNE EXPÉRIENCE IMMERSIVE EN RÉALITÉ  
VIRTUELLE À LA MAISON DU TOURISME**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité du Village de Tadoussac désire se doter d'un produit innovateur qui attire les touristes à la Maison du Tourisme et qui permettra de pallier le manque de personnel en raison de la pénurie ;

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JANE CHAMBERS ÉVANS  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** le Conseil autorise le dépôt d'une demande de subvention de 15,000\$ à Tourisme Côte-Nord pour la création d'une expérience immersive en réalité virtuelle à la Maison du Tourisme dans le cadre de l'Entente de partenariat régional et de transformation numérique (EPRTN).

**RÉSOLUTION 2022-365**      **COLLECTION DES AUTOCOLANTS ROAD-TRIP CÔTE-NORD  
ÉDITION 2023/ TOURISME CÔTE-NORD**

**CONSIDÉRANT** la popularité de ce concours et de l'achalandage à la Maison du Tourisme;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité du Village de Tadoussac désire participer au projet de la Collection d'autocollants des Municipalités de la Côte-Nord-Édition 2023 de Tourisme Côte-Nord;

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JANE CHAMBERS ÉVANS  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** la Municipalité du Village de Tadoussac s'engage à participer financièrement au projet de Collection d'autocollants Roadtrip Côte-Nord pour la création et l'impression de 10 000 autocollants à l'image

de la municipalité au montant de 2 320\$ et accepte que la distribution soit gratuite, sous la coordination de Tourisme Côte-Nord.

**QUE** monsieur Simon Godin-Bilodeau, coordonnateur du développement socio-économique, tourisme et culture soit désigné comme responsable du projet.

**RÉSOLUTION  
2022-366**

**DEMANDE DE STAGIAIRES À L'OFFICE FRANCO-QUÉBÉCOIS**

**CONSIDÉRANT** l'expérience positive que représentaient les stagiaires de l'Office-Franco-Québécois pour la jeunesse pour la Municipalité du Village de Tadoussac dans les années antérieures ;

**CONSIDÉRANT** le besoin de recrutement à la Maison du Tourisme et au Poste de traite Chauvin pour la saison touristique 2023;

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LINDA DUBÉ  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** la Municipalité du Village de Tadoussac autorise le dépôt d'une demande pour l'embauche d'un (une) stagiaire dans le cadre du programme de l'Office Franco- Québécois (OFQJ) en tant que conseiller (ère) en séjour pour la Maison du Tourisme.

**QUE** la Municipalité du Village de Tadoussac autorise le dépôt d'une demande pour l'embauche d'un (une) stagiaire dans le cadre du programme de l'Office Franco- Québécois (OFQJ) en tant que guide interprète pour le Poste de traite Chauvin.

**QUE** la Municipalité du Village de Tadoussac s'engage à contribuer au projet en raison de 660 \$ pour les frais de dossier d'immigrations des stagiaires et de 2 000\$ par employé pour la durée du stage.

**RÉSOLUTION  
2022-367**

**AUTORISANT LA SIGNATURE D'UN PROTOCOLE  
D'ENTENTE AVEC LES COMPAGNONS DE LA POINTE ROUGE  
AUX FINS D'UTILISER LES TERRAINS DU PARC LANGUEDOC**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité du Village de Tadoussac désire utiliser les sentiers existants de la Réserve Nationale pour la pratique des sports d'hiver soit du ski de fond aux profits de sa population;

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JANE CHAMBERS EVANS  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**D'AUTORISER** la signature d'un protocole d'entente avec les Compagnons de la Pointe Rouge aux fins d'utiliser les terrains du Parc Languedoc pour la pratique du ski de fond.

Que madame Chantale Otis, directrice générale, soit autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité du Village de Tadoussac un protocole d'entente avec les Compagnons de la Pointe Rouge.

**RÉSOLUTION  
2022-368**

**ENTENTE DE BÉNÉVOLAT POUR L'ENTRETIEN DE LA PISTE  
DE SKI FOND DANS LE-PARC LANGUEDOC**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité du Village de Tadoussac entend continuer et valoriser ses activités hivernales offertes à sa population ;

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GUY THERRIEN  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** le Conseil autorise madame Chantale Otis, directrice générale à signer pour et au nom de la Municipalité du Village de Tadoussac une entente de bénévolat avec M. Nicolas Blum et M. Sylvain Fortier pour l'entretien d'une piste de ski de fond dans le Parc Languedoc pour la saison estivale 2023, attendu qu'un budget de 4 000\$ est autorisé pour rembourser les dépenses liées à l'entretien.

**RÉSOLUTION  
2022-369**

**EMBAUCHE DE MADAME ALICE MOREUX AGENTE DE  
DÉVELOPPEMENT EN PATIMOINE IMMOBILIER**

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME STÉPHANIE TREMBLAY  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** le Conseil autorise l'embauche de madame Alice Moreux au poste d'agente de développement en patrimoine immobilier, le tout conformément au protocole d'entente de subvention avec le ministère de la Culture et des Communications et ce, pour une durée de trois (3) ans ;

**QUE** la directrice générale soit autorisée à signer tout document relatif à l'embauche de cette nouvelle employée.

**RÉSOLUTION  
2022-370**

**DÉMISSION DE MADAME KENNETH MILLIEN AU POSTE  
DE RESPONSABLE DE L'URBANISME ET INSPECTRICE**

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JANE CHAMBERS ÉVANS  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** le Conseil accepte la démission de Madame Kenneth Millien au poste de responsable de l'urbanisme et inspectrice ;

**QUE** la directrice générale soit autorisée à publier une nouvelle offre d'emploi afin de combler le poste de responsable de l'urbanisme et inspecteur (trice)

**LISTE DE LA CORRESPONDANCE DE NOVEMBRE 2022**

- Lettre de demande d'appui de la Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford en regard de la Politique nationale d'architecture et d'aménagement du territoire;
- Lettre de demande d'appui de l'Alliance Autochtone du Québec 062 appuyant la mise en œuvre de la déclaration des Nations-Unies sur les droits des peuples autochtones;

Ces demandes d'appui sont reportées à une séance ultérieure.

**RÉSOLUTION  
2022-371**

**P.I.I.A -184, RUE L'ÉGLISE**

**ATTENDU QUE** le propriétaire du 184, rue de l'Église a déposé une demande de permis pour changer le cabanon servant de remise aux mêmes dimensions que le précédent;

**ATTENDU QUE** le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'accepter la demande telle que proposée par le demandeur, le tout en conformité avec le règlement portant sur les plans d'implantation et d'intervention architecturale (P.I.I.A);

**PAR CONSÉQUENT,  
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JANE CHAMBERS ÉVANS  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** le conseil accepte la demande du propriétaire du 184, rue de l'Église afin de changer un cabanon servant de remise pour un autre aux mêmes dimensions et situé sur la même assise.

**RÉSOLUTION  
2022-372**

**RÉSOLUTION AUTORISANT LE TRANSFERT DE LA  
DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DU PRIMADA (RÉNOVATION  
DU CENTRE DES LOISIRS) DANS LA DEMANDE D'AIDE DU  
PRACIM (AGRANDISSEMENT SALLE COMMUNAUTAIRE ET  
BIBLIOTHÈQUE)**

**CONSIDÉRANT QUE** l'aide financière du PRACIM peut atteindre 80% du coût des travaux admissibles;

**CONSIDÉRANT QUE** l'aide financière du PRIMADA en offre seulement 50%;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux admissibles au PRIMADA sont également admissibles au PRACIM;

**CONSIDÉRANT QUE** cela n'a aucun impact négatif sur la finalité du projet;

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LINDA DUBÉ  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

**QUE** le conseil municipal autorise le transfert de la demande d'aide financière du PRIMADA et de l'inclure dans la demande d'aide PRACIM afin d'obtenir un taux d'aide financière bonifié dans le cadre des travaux projetés pour l'agrandissement de la salle communautaire et de la bibliothèque.

**RÉSOLUTION  
2022-373**

**RÉSOLUTION AUX FINS DE REFUSER LES SOUMISSIONS  
REÇUES LE 29 SEPTEMBRE 2021 DANS LE CADRE DE  
L'APPEL D'OFFRES DE LA CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE  
BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

**CONSIDÉRANT** l'analyse des soumissions et des recommandations des architectes et des ingénieurs en mécanique des bâtiments et structure/génie civil;

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME STÉPHANIE TREMBLAY  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

**QUE** le conseil rejette l'ensemble des soumissions reçues le 29 septembre 2021 à 14h00 dans le cadre de l'appel d'offres numéro ADM-2021003 No Réf. 1523040 en raison des prix onéreux rattachés à ce projet et des crédits budgétaires non disponibles en lien avec l'écart important entre les estimations et les résultats des soumissions.

**RÉSOLUTION  
2022-374**

**DÉPÔT D'UNE DEMANDE FINANCIÈRE À LA MRC DE LA  
HAUTE-CÔTE-NORD AFIN DE POSTULER À TITRE DE  
RESPONSABLE DE LA FÊTE NATIONALE RÉGIONALE 2023**

**IL EST PROPOSÉ PAR : MADAME STÉPHANIE TREMBLAY  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

D'autoriser monsieur Bruno Forest, responsable des Loisirs, de l'Environnement et du communautaire, d'élaborer un projet pour dépôt à la Municipalité Régionale de Comté de la Haute-Côte-Nord d'afin d'organiser la Fête Nationale Régionale du 24 juin pour l'année 2023.

**RÉSOLUTION  
2022-375**

**DEMANDE D'APPUI DE LA MRC DE LA HAUTE-CÔTE-NORD  
SERVICES DE PREMIÈRE LIGNE AU CISSS DE LA CÔTE-NORD**

**CONSIDÉRANT QUE** les citoyens des municipalités de la MRC de La Haute-Côte-Nord doivent en majorité se déplacer sur le territoire pour pouvoir obtenir des services de santé préventive, comme exemple, la vaccination;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC préconise que le CISSS de la Côte-Nord dispense plutôt ce type de services dans chacune des municipalités au lieu de déplacer la population de celles-ci pour aller dans les centres ;

**CONSIDÉRANT QUE** ce type d'approche faciliterait et favoriserait l'accessibilité de ces services de proximité à toute la population et permettrait à un plus grand nombre de citoyens d'en bénéficier;

**PAR CONSÉQUENT,  
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME STÉPHANIE TREMBLAY  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** le conseil de la Municipalité du Village de Tadoussac demande au CISSS de la Côte-Nord de dispenser les services de santé préventive dans chacune de ses municipalités selon un calendrier préétabli.

**RÉSOLUTION  
2022-376**

**FERMETURE DU CENTRE DE SERVICES DES BERGERONNES  
DE LA CAISSE DESJARDINS DU SAGUENAY-SAINT-LAURENT**

**CONSIDÉRANT QUE** la Caisse Desjardins du Saguenay-Saint-Laurent a signifié à la Municipalité des Bergeronnes et à ses membres concernés qu'elle fermerait son Centre de services des Bergeronnes à compter du 4 janvier 2023 ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité des Bergeronnes déplore d'absence de consultation préalable et de recherche exhaustive de solutions auprès des membres et instances directement concernés ;

**CONSIDÉRANT QUE** le Mouvement Coopératif Desjardins s'est développé à partir des régions et des communautés et qu'une telle décision va à l'encontre du développement et de la vitalité de notre région ;

**CONSIDÉRANT QUE** la mission première de Desjardins est de contribuer au mieux-être économique et social des personnes et des collectivités ;

**CONSIDÉRANT QUE** Desjardins ne peut abandonner une population qui lui a été fidèle pendant des années pour des impératifs financiers et monétaires ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité des Bergeronnes est prête à explorer des formules de collaboration pour assurer des services directs et de proximité aux membres de Desjardins ;

**PAR CONSÉQUENT,  
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME STÉPHANIE TREMBLAY  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** le conseil de la Municipalité du Village de Tadoussac appuie la Municipalité des Bergeronnes dans ses démarches et demande à la Caisse Desjardins du Saguenay-St-Laurent de surseoir à la décision de fermer le Centre de services des Bergeronnes jusqu'en juin 2023, le temps de trouver des solutions.

**QUE** le conseil exige que Desjardins conserve sa vocation première qui est de servir la population, en gardant un minimum de service dans la municipalité des Bergeronnes;

**QU'IL** demande de rencontrer les dirigeants de Desjardins afin de discuter et de trouver des solutions sur le maintien des services financiers réguliers dans cette municipalité;

**QUE** copie de cette résolution soit transmise à Monsieur Yves Montigny, député de René-Lévesque.

**\*\*\* COMMISSION DE TOPONYMIE /ATTESTATION  
D'OFFICIALISATION**

Réception d'une correspondance de la Commission de Toponymie du Québec officialisant les dénominations suivantes :

- Parc National des Dunes de Tadoussac -Parc National
- Les Dunes -Terrasse
- Maison des Dunes-Poste d'accueil
- Sentier de l'Estuaire -Sentier
- Belvédère Yvan-Duchesne -Belvédère

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

À 20 h 00, monsieur le Maire invite les citoyens à poser leurs questions, conformément à l'article 150 du Code municipal.

La période de questions s'est terminée à 20 h 15.

**RÉSOLUTION CLÔTURE DE LA SÉANCE  
2022-377**

**CONSIDÉRANT QUE** l'ordre du jour de la séance est épuisé :

**PAR CONSÉQUENT,  
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GUY THERRIEN  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** le Conseil municipal déclare la séance close à 20 h15 heures.

## CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée Chantale Otis, directrice générale et greffière-trésorière, certifie par les présentes que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses courantes ici présentées du conseil de la municipalité du Village

Chantale Otis
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Richard Therrien, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Nombre de citoyens présents : 11

Richard Therrien		Chantale Otis
Maire		Directrice générale et greffière et trésorière